
DECRET N° 2019/3180 /PM DU 10² SEPT 2019
 portant nomination de responsables au Ministère de
 l'Enseignement Supérieur.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Enseignement Supérieur :

I – CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n°2 : Monsieur MBARGA BINDZI Alain, Maître de Conférences, précédemment Conseiller Technique auprès du Recteur de l'Université de Dschang, en remplacement de Monsieur NGANTCHOU Alexis, appelé à d'autres fonctions.

II – INSPECTION GENERALE DES SERVICES

Inspecteur des Services n°1 : Monsieur KENMOGNE Emile, Professeur, précédemment Inspecteur des Services n°2, en remplacement de Madame FONGOD, née Augustina GENLA NWANA, appelée à d'autres fonctions.

Inspecteur des Services n°2 : Monsieur EMVUDU WONO Yves Sébastien, Maître de Conférences, précédemment Directeur de la Coordination des Activités Académiques, en remplacement de Monsieur KENMOGNE Emile, muté.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



III – ADMINISTRATION CENTRALE

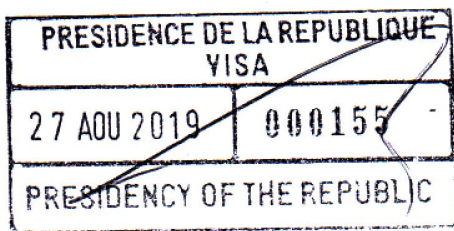
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
ACTIVITES ACADEMIQUES**

Directeur : Madame **FONGOD**, née **Augustina GENLA NWANA**, Maître de Conférences, précédemment Inspecteur des Services n°1, en remplacement de Monsieur **EMVUDU WONO Yves Sébastien**, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 02 SEPT 2019



**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**



Joseph DION NGUTE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUETES

COPIE CERTIFIEE CONFORME